

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Résumé non technique de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Novembre 2023



SOMMAIRE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL	1
SOMMAIRE	2
TABLES DES ILLUSTRATIONS	2
1. INTRODUCTION	3
2. UNE COURTE PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL	4
3. LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) : C'EST QUOI ?	5
4. COMMENT LE PCAET A ETE MIS EN PLACE SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL ET QUE PREVOIT-IL ?	6
5. QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA CAEPF ?	14
5.1. QUEL EST LE PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE ?	14
5.1.1. <i>Habitat et urbanisme</i>	14
5.1.2. <i>Tertiaire</i>	14
5.1.3. <i>Mobilité</i>	15
5.1.4. <i>Agriculture</i>	15
5.1.5. <i>Industrie et secteur de l'énergie</i>	16
5.1.6. <i>Déchets</i>	16
5.2. QUEL EST LE PROFIL CLIMAT-AIR-ENERGIE DU TERRITOIRE ?	17
5.2.1. <i>Situation énergétique</i>	17
5.2.2. <i>Changement climatique</i>	18
5.2.3. <i>Qualité de l'air</i>	20
5.3. QUEL EST L'ETAT PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE ?	21
5.3.1. <i>Milieux physiques</i>	21
5.3.2. <i>Milieux humains</i>	21
5.3.3. <i>Milieux naturels</i>	22
6. QUELS SONT LES IMPACTS ATTENDUS A LA SUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET ?	23
7. QU'EST-IL PREVU DANS LE PCAET POUR NE PAS DEGRADER L'ENVIRONNEMENT ?	27
8. QUELS SONT LES INDICATEURS PREVUS POUR EVALUER LE BON ETAT DE L'ENVIRONNEMENT ?	28
9. COMMENT L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PCAET A-T-ELLE ETE REALISEE ? 29	

TABLES DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 : Articulation entre les étapes du PCAET et de l'EES (Réalisée par AERE)</i>	3
<i>Figure 2 : Présentation du territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (Réalisée par AUDeG, 2021)</i>	4
<i>Figure 3 : actions qui répondent aux neuf objectifs du PCAET</i>	11
<i>Figure 4 : Articulation du PCAET avec les autres outils de planification (Source : ADEME)</i>	12
<i>Figure 5 : Répartition des incidences du plan d'actions sur les milieux sans mesures ERC</i>	23
<i>Figure 6 : Répartition des incidences du plan d'actions sur les milieux avec mesures ERC</i>	25
<i>Tableau 1 : Synthèses des objectifs de la CACL par domaine réglementaire</i>	8
<i>Tableau 2 : Synthèses des objectifs globaux de la CACL</i>	8
<i>Tableau 3 : plan d'actions commun PCAET, CRTE et COT</i>	11
<i>Tableau 4 : Incidences du plan d'actions sur l'environnement sans mesures ERC</i>	24
<i>Tableau 5 : Incidences du plan d'actions sur l'environnement avec mesures ERC</i>	26

1. Introduction

L'objectif de la démarche d'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), rendue obligatoire au titre de l'article R.122-17 du Code de l'Environnement, est de s'assurer que le projet de PCAET retenu est celui de moindre impact (négatif) environnemental.

C'est dans ce but que la démarche d'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) a été menée parallèlement à l'élaboration du PCAET, tout au long des étapes de constitution du projet.

Le présent document constitue le résumé non technique du rapport environnemental du PCAET.

On peut distinguer trois grandes étapes qui correspondent aux trois séquences rythmant la réalisation de l'EES.

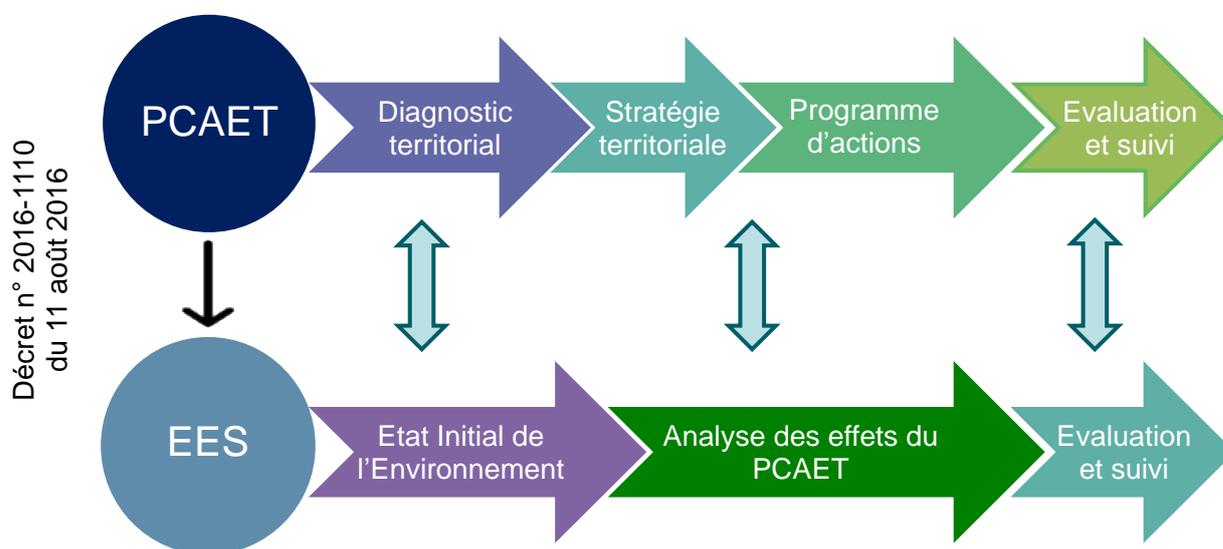


Figure 1 : Articulation entre les étapes du PCAET et de l'EES (Réalisée par AERE)

L'EES doit ainsi permettre d'**aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement**, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale.

2. Une courte présentation de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral



Figure 2 : Présentation du territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (Réalisée par AUDeG, 2021)

Créée en 2012, la **Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)** est située en Guyane (Figure 2).

D'une superficie de 5088 km² (soit environ 6 % de la superficie de la Guyane), elle compte 144 501 habitants. (INSEE, 2018).

Elle regroupe 6 communes, dont **Cayenne, Matoury, et Rémire-Montjoly sur l'île de Cayenne, ainsi que Roura, Montsinéry-Tonnégrande, et Macouria.** Cayenne, la plus petite en superficie, est la capitale historique et économique de la Guyane, avec une forte concentration d'entreprises, un port de commerce, et un aéroport international. Macouria, à l'ouest de Cayenne, connaît une croissance démographique notable et se caractérise par

une activité agricole dynamique ainsi que le développement du tourisme et des loisirs. Montsinéry-Tonnégrande, commune rurale, offre un cadre propice au tourisme vert et de loisirs. Matoury, en banlieue de Cayenne, abrite des infrastructures importantes telles que l'aéroport Félix Eboué et le Parc Régional Omnisport, ainsi que des activités administratives. Rémire-Montjoly, la plus aisée, attire par son cadre de vie de qualité, son patrimoine historique, et son port maritime majeur. Enfin, Roura, traversée par la rivière Oyak, se distingue par une importante activité agricole, une scierie, et des quartiers résidentiels le long de la RN2, offrant un environnement préservé proche de Cayenne.

3. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : c'est quoi ?

C'est quoi un PCAET ? Et comment ça marche ?

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable, à la fois stratégique et opérationnel. Instauré par l'article 188 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), le PCAET se définit comme « l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire » (article R. 229-51 Code de l'environnement).

Son élaboration est confiée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, qui deviennent, au sens de la loi, « les coordinateurs de la transition énergétique » (article L. 2224-34 du code général des collectivités territoriales).

Le PCAET vise à contribuer à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixée en matière d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre le changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air, à l'échelle locale.

Conformément à l'Arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, **le PCAET s'applique à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal et concerne tous les secteurs d'activité** : résidentiel, tertiaire, transports, agriculture, déchets, industrie, etc. A cet égard, le PCAET doit impliquer et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, entreprises, agriculteurs, associations, administrations et collectivités).

Le PCAET est élaboré en 3 volets et 2 processus continus sur le même principe que les documents d'urbanisme, avec lesquels il doit s'articuler :

- ∞ Réalisation d'un diagnostic (volet 1) ;
- ∞ Définition d'une stratégie territoriale (volet 2) ;
- ∞ Elaboration d'un programme d'actions et de son dispositif de suivi et d'évaluation (volet 3).
- ∞ Réalisation, tout le long, d'une évaluation environnementale stratégique (EES), équivalent d'une étude d'impact ;
- ∞ Conduite d'une démarche de concertation préalable.

Comme pour les documents d'urbanisme, le PCAET fait l'objet d'une validation politique et administrative selon les étapes suivantes :

- ∞ Un premier vote d'arrêt du projet en conseil communautaire ;
- ∞ La consultation des autorités (Préfet de région, Président de Région et Autorité environnementale) et du public ;
- ∞ Un second vote d'approbation définitive en conseil communautaire.

Une fois approuvé, le PCAET est mis en œuvre pour une durée de 6 ans.

Il fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours au bout des 3 premières années, d'une évaluation finale à son terme, puis d'une reconduction après révision, le cas échéant.

4. Comment le PCAET a été mis en place sur la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral et que prévoit-il ?

Comment le PCAET de la CACL a été mis en place sur le territoire ?

La CACL est concernée **par l'obligation d'élaborer un PCAET** qui s'impose à tout établissement de coopération intercommunal (EPCI) de plus de 20 000 habitants. La CACL a souhaité cependant s'engager dans une démarche globale de transition écologique et solidaire. C'est pourquoi la CACL a souhaité combiner l'élaboration de son PCAET avec deux autres démarches : le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) Climat Air Energie et Économie Circulaire signé avec l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) et le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Le processus d'élaboration du PCAET de la CACL a ainsi été initié en janvier 2022 avec le lancement des études préalables au diagnostic. Ce démarrage a fait l'objet d'une première réunion du comité de pilotage dédié au projet, tenu le 27 janvier 2022, et rassemblant des élus et principaux partenaires de la CACL.

Ainsi, **les grandes étapes d'élaboration du PCAET** se sont déroulées de la manière suivante :

- ✎ **La finalisation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement**, restitués en Comité de pilotage le 29 août 2022 ;
- ✎ **L'élaboration de la stratégie déterminant les objectifs du PCAET** définis sur la base d'un travail de scénarisation prospective et d'une concertation avec les acteurs du territoire, et tenant compte des enjeux environnementaux identifiés par le diagnostic et l'état initial de l'environnement, des priorités du territoire et des objectifs réglementaires, et validée en COPIL du 12 juin 2023 puis par délibération en assemblée plénière de la CACL tenu le 7 juillet 2023 ;
- ✎ **La co-construction du programme d'actions et de son dispositif de suivi et d'évaluation**, démarrée par des ateliers thématiques en octobre 2022 et février 2023 avec des acteurs préalablement identifiés, puis un sondage à destination des habitants en avril 2023 et un autre à destination des élus communaux et communautaires en mai 2023, ainsi qu'une consultation des agents communaux pour faire remonter leurs actions et projets pouvant s'inscrire dans le plan d'actions. Des échanges écrits et oraux réguliers avec les services de la CACL et les partenaires concernés par les actions proposer ont ensuite eu lieu pour les hiérarchiser et en définir le contenu. Le programme d'actions et son dispositif de suivi et d'évaluation a enfin été validés en séance du COPIL du 30 octobre 2023.

Qui est concerné et quels sont les objectifs et les actions prévues dans le cadre du PCAET de la CACL ?

Le PCAET de la CACL est mis en place pour une durée de 6 ans (2024-2030). Il concerne, mobilise et bénéficie aux habitants, entreprises, agriculteurs, associations, institutions et aux mairies des 6 communes-membres de l'agglomération : **Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly, Roura, Montsinéry-Tonnegrande et Macouria.**

La stratégie définit les objectifs pour les 9 domaines réglementaires fixés par le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET, récapitulés dans les tableaux ci-dessous :

Domaines d'objectifs	Objectifs du PCAET (à 2030)
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Résidentiel : -45% Tertiaire : -56% Industrie : -44% Transports : -5% Agriculture : -0% TOTAL : -24%
Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	Résidentiel : Intégrer les matériaux biosourcés dans la construction neuve et la rénovation Tertiaire : Intégrer les matériaux biosourcés dans la construction neuve et la rénovation Transports : Néant Industrie : Néant Agriculture : Préserver la surface agricole et améliorer les pratiques, préserver les milieux naturels et forestiers Urbanisme : Favoriser la végétalisation des espaces publics, aménagements de voies vertes
Maîtrise de la consommation d'énergie finale	Résidentiel : +24% Tertiaire : -19% Industrie : -10% Transport routier : +6% Agriculture : -4% TOTAL : +2%
Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	Objectif global : Production x 1,8 par rapport à 2015 Solaire PV : x 4,6 par rapport à 2015 Solaire thermique : x 2,2 par rapport à 2015 Eolien : Pas de développement Hydraulique : Stabilisation 2015 Biomasse solide : Stabilisation 2015
Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	Non concerné
Productions bio sourcées à usages autres qu'alimentaires	S'inscrire dans des filières locales de matériaux biosourcés

Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	SO2 : +0% NOx : +15% PM2,5 : -27% PM10 : -32%
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques	Favoriser l'intégration des EnR&R sur les réseaux électriques
Adaptation au changement climatique	Résidentiel : Améliorer le confort thermique en réduisant la facture énergétique, réduire l'exposition aux risques Tertiaire : Améliorer le confort thermique en réduisant la facture énergétique Transports : Néant Industries : éviter l'étalement urbain, végétaliser les espaces urbanisés et limiter l'imperméabilisation des sols Agriculture : Favoriser l'agriculture durable, préserver la biodiversité et la ressource en eau

Tableau 1 : Synthèses des objectifs de la CACL par domaine réglementaire

	2026	2030	2050
Consommations d'énergie finale (par rapport à 2015)	+2 %	+2 % <i>FR : -20%</i>	-9 % <i>FR : -50%</i>
Taux d'EnR (dans la consommation finale)	33 % (82% de l'électricité)	39 % (100% de l'électricité) <i>FR : 33%</i>	90 % (100% de l'électricité) <i>FR : Pas d'engagement</i>
Emissions de GES (par rapport à 2015)	-11 %	- 24 % <i>FR : -40%</i>	- 81 % <i>FR : (-86%)</i>

Tableau 2 : Synthèses des objectifs globaux de la CACL

La stratégie et le programme d'actions du PCAET de la CACL sont retranscrits en 6 axes stratégiques et opérationnels et leurs 41 fiches-actions, présentés ci-après :

- ∞ **I. S'organiser et devenir un exemple** : cet axe vise notamment à consolider le rôle de la CACL dans la transition énergétique et développer son exemplarité, en mettant en place une gouvernance écoresponsable et ouverte aux citoyens, en réduisant la consommation énergétique du patrimoine public et en accompagnant les collectivités dans leur transition.
- ∞ **II. Favoriser l'autonomie du territoire** : cet axe a notamment pour objectif de réduire la dépendance du territoire vis-à-vis de la Métropole et de l'étranger par le développement des ressources locales (production agricole, de matériaux,

d'emplois, tourisme...) et de la production d'énergies renouvelables et de récupération, la valorisation des déchets et l'étude des filières alternatives aux carburants conventionnels.

- ∞ **III. Améliorer le bâti et construire une ville durable et agréable** : cet axe se fixe notamment l'objectif d'œuvrer pour un habitat mieux adapté aux enjeux de la transition, de s'inscrire dans une démarche de ville durable, dynamique et sûre (réduction de l'artificialisation, sécurité, santé, accès), et de faire de la collectivité un smart-territoire (développement du numérique, accès aux services...).
- ∞ **IV. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions** : cet axe prévoit d'inciter les acteurs du territoire à participer aux différentes transitions en les sensibilisant sur les enjeux, en favorisant la réparation ou réutilisation des biens, en développant les mobilités alternatives et en réduisant les besoins en déplacement.
- ∞ **V. S'adapter au changement climatique et devenir résilient** : cet axe a pour but de renforcer la résilience du territoire aux chocs climatiques qui sont destinés à se multiplier, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources en eau, en réduisant la vulnérabilité du territoire au changement climatique et en développant une économie durable et inclusive.
- ∞ **VI. Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur** : cet axe a pour principal objet l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire par la réduction des émissions de polluants atmosphériques et l'assainissement du bâti. Il est transversal avec les 5 autres axes.

L'ensemble des actions prévues dans le cadre du programme d'action et des objectifs stratégiques du PCAET de la CACL est récapitulé dans les tableaux ci-après.

Axe 1. S'organiser et devenir un exemple	
Orientation 1.1. Mettre en place une gouvernance écoresponsable en faveur des transitions	
1.1.1	Concourir aux labels Climat Air Énergie et Économie Circulaire
1.1.2	Définir et mettre en œuvre un Plan de sobriété
1.1.3	Former et Sensibiliser les élus des collectivités
1.1.4	Maintenir le label Territoire Numérique à 5@
1.1.5	Mettre en œuvre un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)
1.1.6	Mettre en œuvre une stratégie d'achats publics responsables par la création d'un clausier
Orientation 1.2. Optimiser et réduire les consommations d'énergie du patrimoine public	
1.2.1	Isoler les bâtiments communaux
1.2.2	Rénover le parc d'éclairage public communal et intercommunal
1.2.3	Rénover l'éclairage extérieur des équipements sportifs communaux
Orientation 1.3. Accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans les transitions	
1.3.1	Mettre en place et pérenniser le dispositif Conseil en Énergie Partagé
1.3.2	Mettre en place un service commun innovation numérique et des systèmes d'information
1.3.3	Mettre en œuvre une centrale d'achat
Axe 2. Favoriser l'autonomie du territoire	
Orientation 2.1. Favoriser le développement et l'utilisation des ressources locales	
2.1.1	Utiliser des matériaux de construction locaux et biosourcés

Orientation 2.2. Valoriser les déchets au niveau local	
2.2.1	Favoriser le compostage et la valorisation énergétique des déchets
Orientation 2.3. Développer la production d'énergie renouvelable	
2.3.1	Installer des ombrières parking photovoltaïques sur le territoire
2.3.2	Pratiquer l'autoconsommation photovoltaïque sur les sites de la CACL
2.3.3	Réaliser un cadastre solaire dynamique avec mise en place de prime pour l'installation de solaire photovoltaïque
Orientation 2.4. Étudier le potentiel de filières alternatives locales : biocarburant, hydrogène, biogaz...	
2.4.1	Étudier le potentiel de filières alternatives locales : biocarburant, hydrogène, biogaz...
Axe 3. Améliorer le bâti et construire une ville durable et agréable	
Orientation 3.1. Œuvrer pour un habitat plus sobre, accessible et confortable	
3.1.1	Redynamiser les politiques d'accès sociale à la propriété
3.1.2	Soutenir les démarches de maîtrise de l'énergie dans les logements par la sobriété et le bioclimatisme
Orientation 3.2. S'inscrire dans une démarche ville durable, dynamique et sûre	
3.2.1	Adopter un urbanisme commercial plus attractif
3.2.2	Instaurer un processus de labélisation pour les acteurs du secteur touristique engagés dans une démarche de préservation de l'environnement
3.2.3	Mettre en cohérence la politique foncière dans l'agriculture
Orientation 3.3. Faire de la CACL un smart-territoire	
3.3.1	Mettre en place un système numérique avec capteurs : risques inondations, ramassage des déchets, suivi des transports en commun, etc.
Axe 4. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions	
Orientation 4.1. Sensibiliser, communiquer et former à la transition écologique et solidaire	
4.1.1	Organiser des ateliers écocitoyens mieux consommer
4.1.2	Sensibiliser à l'éco-consommation et à l'achat avec ses propres contenants
4.1.3	Sensibiliser à la diminution des emballages produits à la source
Orientation 4.2. Réduire les déchets et favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation	
4.2.1	Favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation
Orientation 4.3. Renforcer les modes alternatifs pour réduire l'usage de la voiture thermique	
4.3.1	Favoriser la mobilité décarbonée et faible émission
4.3.2	Favoriser la pratique du transport multimodal sur le territoire
4.3.3	Renforcer les modes alternatifs doux à la voiture : marche et vélo
Orientation 4.4. Diminuer les besoins en déplacement	
4.4.1	Développer des solutions d'optimisation des déplacements
4.4.2	Renforcer l'équilibre des pôles générateurs de déplacements
5. S'adapter au changement climatique et devenir résilient	
Orientation 5.1. Préserver et protéger la biodiversité locale et la ressource en eau	
5.1.1	Mettre en place un Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI)
5.1.2	Réduire l'utilisation de l'eau potable
Orientation 5.2. Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques	
5.2.1	Adapter le bâti existant ou nouveau aux risques d'inondation
5.2.2	Développer des aménagements végétalisés pour les canaux urbains
5.2.3	Utiliser des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales pour limiter l'imperméabilisation des sols

Orientation 5.3. Développer une économie durable et inclusive	
5.3.1	Amorcer la décarbonation des activités
5.3.2	Financer des projets de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) par le Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL)
Axe 6. Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur	
6.1.1	Mettre en place un partenariat entre la CACL et ATMO Guyane

Tableau 3 : plan d'actions commun PCAET, CRTE et COT

Le plan d'actions permet à la collectivité de se mettre en ordre de marche pour atteindre les neuf objectifs assignés aux PCAET.

Les principales actions contributrices sont les suivantes :

Réduction des émissions de gaz à effet de serre	• Un grand nombre d'actions
Renforcement du stockage de carbone sur le territoire (végétation, sols, bâtiments)	• Action 2.1.1
Maîtrise de la consommation d'énergie finale	• Un grand nombre d'actions
Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	• Actions 2.2.1, 2.3.1, 2.3.2, 2.3.3 et 2.4.1
Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	• Actions 2.2.1 et 2.3.2
Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires	• Action 2.1.1
Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	• Un grand nombre d'actions
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques	• Actions 2.3.2 et 2.4.1
Adaptation au changement climatique	• Actions 5.1.1, 5.1.2, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3 et 5.3.1

Figure 3 : actions qui répondent aux neuf objectifs du PCAET

Avec quelles autres démarches le PCAET de la CACL s'articule ?

Le PCAET doit s'articuler avec les autres schémas, plans et programmes existants, conformément à la réglementation, et dans un souci de cohérence globale (voir Figure 4).

Ainsi, le PCAET de la CACL s'articule avec les plans et programmes suivants :

A l'échelle nationale :

- ∞ La loi Energie Climat
- ∞ La Stratégie Nationale Bas-Carbone 2
- ∞ La loi Climat et Résilience
- ∞ Le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques 2022-2025,
- ∞ La loi d'accélération des énergies renouvelables.
- ∞ Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 2018-2022
- ∞ La Stratégie Nationale Biodiversité 2030

A l'échelle régionale :

- ∞ La Programmation Pluriannuelle de l'Energie
- ∞ Le Schéma Régional Climat, Air et Energie
- ∞ Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- ∞ Le Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane
- ∞ Le Schéma Régional Biomasse
- ∞ Le Schéma de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables
- ∞ Le Plan Régional Santé Environnement
- ∞ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- ∞ La Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2011-2020

A l'échelle territoriale :

- ∞ Le Schéma de Cohérence Territoriale
- ∞ Les Plans Locaux d'Urbanisme
- ∞ Le Plan Local de l'Habitat
- ∞ Les Plans de Prévention des Risques
- ∞ Le Projet Alimentaire Territorial
- ∞ Le projet de territoire de la CACL

5. Quelles sont les principales caractéristiques et les enjeux environnementaux sur le territoire de la CAFPF ?

5.1. QUEL EST LE PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE ?

5.1.1. HABITAT ET URBANISME

En matière d'habitat, le territoire de la CACL est marqué par un déséquilibre entre l'offre de logements et la demande et par un taux de vacance élevé et en hausse (6% en 2008, 11,5% en 2018). La présence d'habitat illicite et/ou insalubre est également importante : les habitats spontanés représentent plus de la moitié du bâti total édifié en 2018. Une grande partie n'est pas raccordée aux réseaux de voirie, électricité, eau et assainissement, ce qui pose des problèmes de santé publique.

Enjeux pour le territoire :

- **Optimisation de l'organisation spatiale des pôles d'emplois et de services sur le territoire : se rapprocher des lieux d'habitation** tout en redynamisant le centre-ville de Cayenne.
- **Renforcement en nombre et en qualité de la dynamique de rénovation thermique** des logements (à aider vers du bioclimatique) ciblée sur les plus énergivores avec appui de contrôle et de formation des acteurs de la rénovation (en adéquation avec le besoin des employeurs).
- **Stimulation de la construction de logements** dans le respect et l'anticipation/adaptation des réglementations en termes de qualité et de performance avec recours aux ressources locales et conscient d'une majorité de ménages prétendant à des logements sociaux.
- **Lutte contre l'habitat illicite et indigne** et contre la vacance.

5.1.2. TERTIAIRE

Le secteur tertiaire représente la majeure partie des emplois du territoire (81% en 2016), ce qui reflète les orientations de l'économie locale, organisée autour des secteurs du service et des activités de commerces et de transport. Le secteur du public/parapublic est celui qui génère le plus d'emplois sur le territoire, en particulier sur la ville de Cayenne.

Enjeux pour le territoire :

- **Lutter contre la précarité** en favorisant la création d'emplois et la formation aux métiers de la transition écologique.
- **Structurer et aménager le développement de zones commerciales**
- Assurer la complémentarité entre développement du commerce de périphérie et **maintien du commerce de proximité**
- Repenser le modèle de développement économique pour créer de l'emploi et **sortir de la dépendance au secteur public**
- **Accompagner le développement touristique** via la communication et la mise en valeur des sites
- Favoriser le développement de services touristiques, en matière d'hébergement, de confort, de transports...

5.1.3. MOBILITE

Le territoire de la CACL est marqué par l'usage dominant de la voiture individuelle thermique (diesel, essence) pour les déplacements quotidiens (79% des trajets domicile-travail ou domicile-études), motivé par des habitudes locales de déplacement et l'organisation territoriale. Ce type de mobilité entraîne une forte consommation de produits pétroliers, qui pèse sur le bilan global de la CACL.

Il existe donc de forts enjeux à faire évoluer les pratiques de mobilité et réduire les consommations du secteur. Ces enjeux portent principalement sur le transport routier, dont les pratiques sont plus dépendantes de l'organisation territoriale et sociétale locale.

Enjeux pour le territoire :

- **Diversification des modes de déplacement** (intermodalité, amélioration et information sur les services existants, développement des transports en commun ...) avec la promotion d'une sobriété responsable.
- Optimisation du développement des zones d'activité et de pôles administratifs à **proximité des lieux d'habitation**.
- **Evolution des comportements** de mobilité quotidienne (information, promotion et incitation à basculer sur les modes de déplacements partagés et les transports en commun, pratique du télétravail/coworking via des tiers lieux, covoiturage...).
- Accentuation de la **pénétration des véhicules électriques** (déploiement des bornes électriques, aide à l'achat, soutien pour les flottes communales...)
- **Développement des pistes cyclables** et acculturation à la **pratique du vélo**.
- Développement d'un **tourisme durable** et attractif pour les locaux.

5.1.4. AGRICULTURE

Le secteur agricole sur le territoire de la CACL représente plus 12 000 hectares et 850 exploitations dont 23 en agriculture biologique (données 2020).

Enjeux pour le territoire :

- Adaptation des pratiques et des cultures à bas niveau d'intrants, biologiques, pour une **agriculture plus raisonnée** tout en favorisant la valorisation énergétique des produits et déchets agricoles,
- Développement de **nouvelles pratiques agricoles** et de pêches pour atténuer et s'adapter au changement climatique.

5.1.5. INDUSTRIE ET SECTEUR DE L'ENERGIE

Le secteur industriel sur le territoire de la CACL comprend principalement les activités minières (orpaillage...), la production d'énergie et les industries agroalimentaires.

Enjeux pour le territoire :

- **Maîtrise la demande d'énergie** liée au contexte de croissance démographique et économique et décarboner l'énergie pour réduire les émissions de GES et de polluant d'origine énergétique ;
- **Diversification des sources de production d'énergie par le développement aidé des EnR** dans le respect patrimonial et paysager du territoire (en particulier solaire, agrocarburant, biomasse, biogaz) tant sur du collectif qu'auprès de particuliers ;
- **Innovation sur les solutions de stockage de l'énergie** pour faire face aux besoins variables d'énergie (place notamment de l'hydrogène).

5.1.6. DECHETS

Enjeux pour le territoire :

- **Le bon équipement du territoire en installations de gestion et traitement des déchets** (création d'une nouvelle ISDND sur la CACL dans le contexte de remplacement de celle de Maringouins, déploiement des filières en lien avec les nouvelles obligations : biodéchets, responsabilité élargies des producteurs - REP...)
- **Utilisation des déchets comme une ressource locale énergétique et/ou de réutilisation** (économie circulaire dont le développement de la valorisation matière et énergétique des déchets,)
- **La réduction des impacts** énergétiques, climatiques et écologiques **de la gestion et du traitement des déchets** (maîtrise de la demande d'énergie liée à l'exécution des compétences déchets, réduction des émissions atmosphériques liés au traitement et brûlage des déchets, lutte contre les dépôts sauvages, gestion des déchets issus des nouvelles filières : batteries des panneaux photovoltaïques, de véhicules électriques, etc.)

5.2. QUEL EST LE PROFIL CLIMAT-AIR-ENERGIE DU TERRITOIRE ?

5.2.1. SITUATION ENERGETIQUE

Consommation d'énergie finale en 2015	1 665 GWh (13 MWh/hab)
Production locale d'énergie renouvelable primaire - 2015	264,3 GWh/an
Taux d'énergie renouvelable dans la production totale en 2015	49%
Taux d'énergie renouvelable dans la consommation en 2015	16%

Les **3 principales filières de production d'énergie renouvelable** sur le territoire de la CACL sont, dans l'ordre décroissant :

- Filière hydraulique (énergie importée du barrage Petit-Saut)
- Solaire photovoltaïque (centrales au sol et diffus)
- Solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire (chauffe-eau solaires individuels et collectifs)

Le territoire de la CACL dispose d'importantes ressources pour développer les énergies renouvelables localement :

Filières	Production 2015 (GWh/an)	Potentiel de production supplémentaire (GWh/an)
Hydraulique	223,9 (importée)	1,7
Eolien	0	657
Solaire photovoltaïque	53,4	1 162,3 ¹
Solaire thermique	5,1	6,1
Biomasse énergie	0	45,552
Valorisation des déchets	0	54,4 ²
Géothermie	0	0
Total	264,3	1 886,7

¹ Gisement sur bâti uniquement. Le cas échéant, les données complémentaires concernant les autres gisements solaires photovoltaïques seront consolidées dans cette section.

² Gisement valorisée sous forme de biogaz uniquement. Le cas échéant, les données complémentaires concernant les gisements issus des projets UVE seront consolidées dans cette section.

Enjeux pour le territoire :

- **Mettre en place un observatoire climat-air-énergie pour améliorer la collecte et le suivi des données (incluant intégrer la mobilité)**
- **Diversification des modes de déplacement** (intermodalité, amélioration et information sur les services existants, développement des transports en commun ...) **avec une promotion d'une sobriété responsable.**
- **Encourager et la sobriété énergétique et accompagner la maîtrise de l'énergie** (sensibilisation et soutiens des actions de maîtrise de l'énergie à l'échelle des bâtiments et la facilitation de la rénovation énergétique, mise en place d'éclairage public raisonné, application du décret tertiaire)
- **Améliorer la connaissance des potentialités de développement des énergies renouvelables** (étude de faisabilité sur la quantité de déchets valorisable par une UVE, freins au développement rapide du solaire photovoltaïque, étude des retours sur investissement...)
- **Accompagner le développement des projets locaux d'énergies renouvelables** (information sur le soutien au solaire photovoltaïque en toiture, en particulier sur les bâtiments tertiaires, développement des EnR agricoles ...) et **leur intégration dans les réseaux ;**

5.2.2. CHANGEMENT CLIMATIQUE

En Guyane, le climat est de type équatorial et humide.

Il se caractérise par des variations de cycles en 4 saisons :

- La grande saison des pluies, des mois d'avril/mai au mois d'août
- La grande saison sèche, de mi-août au mois de novembre
- La petite saison des pluies, du mois de novembre/décembre au mois de janvier/février
- La petite saison sèche, également appelée « petit été de mars », au mois de février/mars

En ce qui concerne le changement climatique à l'échelle locale, les principales évolutions observées et attendues sont les suivantes auxquels il faudra nous adapter.

Paramètre climatique	Exposition passée	Exposition future
Température (moyenne annuelle)	+0.34°C / décennie (1979-2005)	Jusqu'à +4°C à horizon 2100 par rapport à la référence (scénario pessimiste)
Précipitation	Pas de tendance observable	Jusqu'à -34% de la pluviométrie à horizon 2100 par rapport à la référence (scénario pessimiste) Modification de la répartition des pluies pendant l'année (épisodes intenses plus fréquents)
Sécheresse	Pas de tendance observable	Assèchement important en saison sèche Augmentation du nombre annuel de jours chauds et de nuits chaudes
Elévation du niveau de la mer	+3,2 mm/an entre 1993 et 2018	Jusqu'à +28 cm en 2050 et +84 cm en 2100 (scénario pessimiste)

Pour viser la neutralité carbone et ainsi réduire l'impact sur le changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et le développement du stockage carbone sont les 2 leviers à mobiliser.

En 2015, les émissions directes de CO₂ du territoire de la CACL sont estimées à un total de 460 ktCO₂ (kilotonnes de dioxyde de carbone). Les milieux et les sols du territoire de la CACL permettent un stockage carbone total de 422 MtCO_{2e} (mégatonnes de dioxyde de carbone équivalent) en 2015, principalement grâce à la forêt (95% du stock de carbone).

Enjeux pour le territoire :

- **Intégration de l'enjeu du ruissellement des eaux dans l'aménagement du territoire** et lutte contre l'imperméabilisation des sols.
- **Progression de la végétation dans les espaces publics** (en particulier dans les zones urbaines afin de limiter le phénomène d'îlots de chaleur).
- Encouragement d'un **urbanisme durable**.
- **Développement de nouvelles pratiques agricoles pour s'adapter** au changement climatique.
- **Adaptation des logements aux effets du changement climatique** (isolation thermique, limitation de la climatisation, risques d'inondation etc.) et favoriser la récupération d'eau.
- **Favoriser un développement urbain et agricole respectueux des milieux forestiers et semi-naturels pour réduire les émissions** de GES liées à l'artificialisation des sols et à la défriche **et renforcer le stock de carbone ;**
- **Maîtrise la demande d'énergie** liée au contexte de croissance démographique et économique et décarboner l'énergie **pour réduire les émissions de GES d'origine énergétique ;**

5.2.3. QUALITE DE L'AIR

D'un point de vue quantitatif, les 3 principaux polluants émis dans l'air à l'échelle du territoire de la CACL sont, dans l'ordre décroissant : l'oxyde d'azote (NO_x), le dioxyde de soufre (SO₂) et les particules dont le diamètre est inférieur à 10 µm (PM₁₀).

En ce qui concerne les secteurs d'activité, tous polluants atmosphériques confondus, le secteur industriel (incluant la branche énergie) est la 1^e source de pollution de l'air, très largement devant le secteur du transport routier (2^e) et autres transports (3^e).

Enjeux pour le territoire :

- **Maîtriser la demande d'énergie** liée au contexte de croissance démographique et économique et décarboner l'énergie **pour réduire les émissions de polluants liées à la production et la consommation d'énergie d'origine thermique ;**
- **Favoriser la réduction des besoins en déplacements motorisés individuels fluidifiant le trafic** (mixité des zonages, télétravail, parking relais, covoiturage, aménagement d'horaires, installation de douches dans les entreprises, écotourisme...).
- **Développer les infrastructures favorables aux modes doux et actifs** (développement et sécurisation de voies dédiées au vélo et piétons, notamment pour les scolaires, redynamisation des voies piétonnes permanentes à Cayenne, aménagement du sentier de la côte...)
- **Encourager le développement d'une mobilité motorisée faibles émissions** (développement des bornes de recharge électriques publiques pour véhicules; renouvellement de la flotte de bus ou véhicules professionnels...)
- **Poursuivre l'amélioration de la connaissance et du suivi des enjeux de la qualité de l'air** sur le territoire de la CACL et en Guyane

5.3. QUEL EST L'ETAT PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE ?

5.3.1. MILIEUX PHYSIQUES

Enjeux pour le territoire :

- Dégradation de la nature sauvage : **L'urbanisation non maîtrisée, en particulier le long du littoral, met en péril les milieux naturels et la faune sauvage**, compromettant ainsi la vitrine du territoire et ses fonctionnalités écologiques essentielles.
- **Ressource en eau douce** : Malgré une importante croissance démographique, la Guyane dispose d'une quantité exceptionnelle d'eau douce disponible. Cependant, il est essentiel de **gérer cette ressource de manière adéquate pour répondre aux besoins croissants de la population**.
- **Gestion inadéquate des rejets** : Les communes éprouvent des difficultés à assurer une bonne gestion des rejets d'eaux usées domestiques et pluviales, ce qui peut entraîner des problèmes sanitaires et environnementaux.
- Pollution de l'eau : **La pollution des eaux a un impact direct sur la biodiversité des milieux aquatiques et humides**, ainsi que sur la qualité de l'eau potable, ce qui a des conséquences néfastes **sur la santé publique**.
- Dépendance énergétique : **La dépendance aux sources d'approvisionnement éloignées, telles que les produits pétroliers et le gaz, ainsi que l'exploitation intensive des carrières**, soulèvent des préoccupations quant à la durabilité et à l'impact environnemental de ces formes d'énergie.

Il est crucial de prendre des mesures pour préserver la nature sauvage, gérer efficacement la ressource en eau douce, améliorer la gestion des rejets, réduire la pollution de l'eau et promouvoir des formes d'énergie durables pour faire face à ces enjeux et assurer un développement durable en Guyane.

5.3.2. MILIEUX HUMAINS

Enjeux pour le territoire :

- **La maîtrise des risques naturels** (inondation, mouvement de terrains, feu de forêts) et la **réduction de l'exposition des habitants dans un contexte de potentiel aggravation lié au changement climatique** : Préservation et valorisation des paysages du territoire ainsi que du patrimoine bâti et architectural existant en maîtrisant le développement de l'urbanisation ;
- **La maîtrise et la réduction de l'exposition aux risques technologiques** (industriels en particulier) et **nuisances** (bruit aérien et du transport routier), **dans un contexte de croissance démographique et économique**
- **La valorisation du patrimoine bâti et naturel dans un contexte de développement urbain et touristique.**

5.3.3. MILIEUX NATURELS

Enjeux pour le territoire :

- Grande diversité de paysages : **Préservation et valorisation des paysages du territoire ainsi que du patrimoine bâti et architectural** existant en maîtrisant le développement de l'urbanisation ;
- Littoral caractérisé par la prédominance de la mangrove et de la forêt littorale : **Limitation de la pollution des milieux** ;
- **Biodiversité riche à préserver** :
 - Menacée par les routes coupant les milieux (taux de mortalité de la faune par collision important) : Conciliation des déplacements essentiels des espèces avec les besoins des usagers de la route ;
 - Menacée par les espèces exotiques envahissantes : Gestion des espèces exotiques envahissantes.
- Nombreux espaces de qualité et d'importance écologique, paysagère et historique : **Préservation des milieux sensibles et menacés** ;
- Une trame verte et bleue importante sur le territoire subissant de ruptures écologiques : **Préservation et restauration de la trame verte et bleue** (notamment trame verte urbaine) ;
- Nombreux risques naturels pesant sur les communes de la CACL : **Réduction de la vulnérabilité aux risques majeurs du territoire** (inondation et mouvement de terrain) et prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire.

6. Quels sont les impacts attendus à la suite de la mise en œuvre du PCAET ?

Avant la prise en compte des mesures Éviter-Réduire-Compenser (ERC)

L'analyse des répercussions du plan d'action sur l'environnement révèle des incidences négatives modérées tant sur le milieu physique que sur le milieu humain (voir Figure 5 et Tableau 4). Il est important de noter que cette évaluation se concentre spécifiquement sur les conséquences directes des actions entreprises, **excluant délibérément les mesures d'atténuation prévues par le biais des Mesures Éviter-Réduire-Compenser (ERC).**

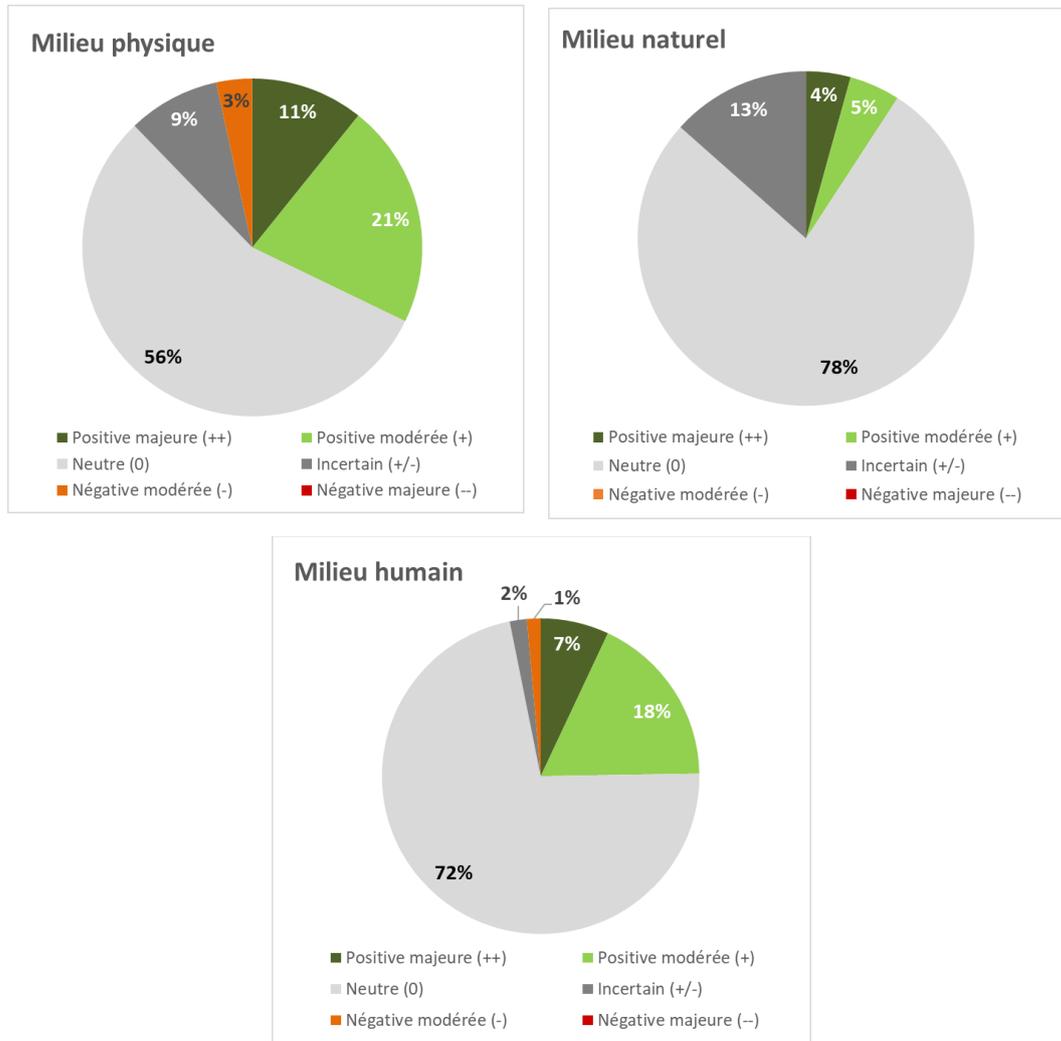


Figure 5 : Répartition des incidences du plan d'actions sur les milieux sans mesures ERC

Action	Milieu Physique					Milieu Naturel				Milieu Humain						
	Sols	Eau	Ress. non renouv.	Energie/ Climat	Air	Biodiv.	Zones naturelles	TVB	Risques nat.	Pop. et santé	Parc bâti	Activités économ.	Infra. Transport	Risque techno.	Déchets	Nuisances
1.1.1																
1.1.2																
1.1.3																
1.1.4																
1.1.5																
1.1.6																
1.2.1																

Action	Milieu Physique					Milieu Naturel				Milieu Humain						
	Sols	Eau	Ress. non renouv.	Energie/ Climat	Air	Biodiv.	Zones naturels	TVB	Risques nat.	Pop. et santé	Parc bâti	Activités économ.	Infra. Transport	Risque techno.	Déchets	Nuisances
1.2.2																
1.2.3																
1.3.1																
1.3.2																
1.3.3																
2.1.1																
2.2.1																
2.3.1																
2.3.2																
2.3.3																
2.4.1																
3.1.1																
3.1.2																
3.2.1																
3.2.2																
3.2.3																
3.3.1																
4.1.1																
4.1.2																
4.1.3																
4.2.1																
4.3.1																
4.3.2																
4.3.3																
4.4.1																
4.4.2																
5.1.1																
5.1.2																
5.2.1																
5.2.2																
5.2.3																
5.3.1																
5.3.2																
6.1.1																

Tableau 4 : Incidences du plan d'actions sur l'environnement sans mesures ERC

Les domaines les plus sensibles aux impacts du plan d'action sont ceux du sol, des ressources non renouvelables et des déchets. Pour illustrer ces observations, voici quelques exemples :

- Artificialisation des sols : La création d'une voie cyclable et de nouveaux espaces de stationnement contribue à cette transformation du sol.
- Consommation de ressources "rares" et non renouvelables : Des aspects tels que l'utilisation de batteries pour les véhicules électriques, l'acquisition de nouveaux biens et les composants des panneaux solaires sont identifiés comme des sources de consommation intensive de ressources non renouvelables.
- Gestion des déchets : Les déchets générés, notamment ceux issus du secteur du BTP et de l'industrie liée au commerce (intervention du CRTE), sont des points d'attention particuliers dans le contexte de ce plan d'action.

Ces exemples illustrent concrètement les thématiques spécifiques impactées par le plan, fournissant ainsi une vision plus détaillée des implications observées.

Après la prise en compte des mesures Éviter-Réduire-Compenser (ERC)

La mise en œuvre de mesures ERC constitue une réponse stratégique visant à atténuer les incidences négatives du plan d'action sur l'environnement. Ces mesures se répartissent en trois catégories : l'évitement, qui supprime les incidences négatives ; la réduction, qui les diminue significativement ; et la compensation, qui intervient lorsque certaines incidences sont inévitables.

Néanmoins, il est important de souligner que malgré l'efficacité globale des mesures ERC (voir Figure 5 et Tableau 5), certaines d'entre elles demeurent actuellement "incertaines". Cette incertitude découle du stade actuel de l'étude, rendant impossible la définition précise de leur localisation et des décisions futures qui seront prises. Cela concerne notamment les choix entre l'évitement et la réduction, des décisions qui seront prises ultérieurement en fonction de paramètres spécifiques à définir.

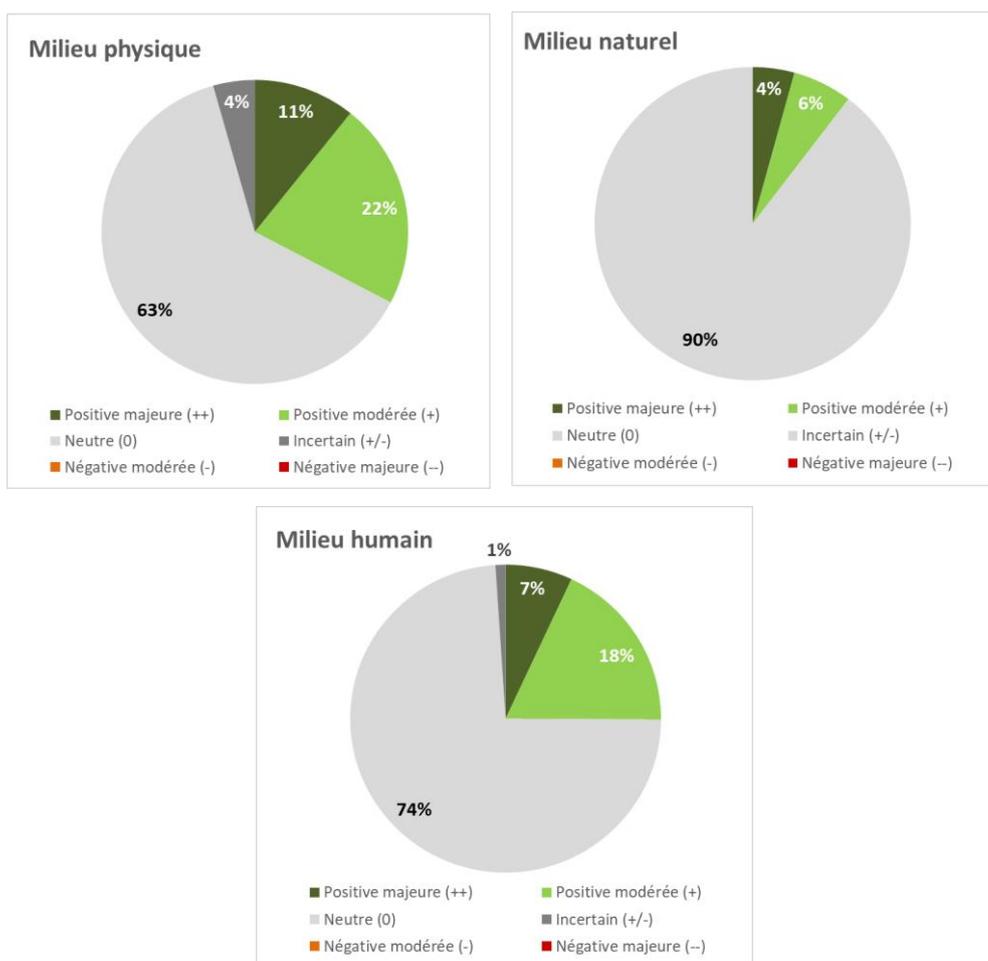


Figure 6 : Répartition des incidences du plan d'actions sur les milieux avec mesures ERC

Action	Milieu Physique					Milieu Naturel				Milieu Humain						
	Sols	Eau	Ress. non renouv.	Energie/ Climat	Air	Biodiv.	Zones naturelles	TVB	Risques nat.	Pop. et santé	Parc bâti	Activités économ.	Infra. Transport	Risque techno.	Déchets	Nuisances
1.1.1																
1.1.2																
1.1.3																
1.1.4																
1.1.5																
1.1.6																

7. Qu'est-il prévu dans le PCAET pour ne pas dégrader l'environnement ?

Les mesures de la séquence « éviter, réduire, compenser » (ou « mesures ERC ») ont pour objectif de tendre vers l'impact résiduel le plus faible possible, voire le « zéro impact » (impact nul). Les principales mesures ERC du plan sont présentées ci-après.

Ressources non renouvelables

Réduire : Promouvoir les matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables lors des travaux de rénovation (action 1.2.1)

Biodiversité et milieux naturels

Réduire :

- ☞ Concevoir des équipements de protection lors de la construction d'infrastructures de protection (action 5.2.1) de manière à minimiser l'impact sur les habitats naturels, en utilisant des méthodes qui préservent les écosystèmes existants.
- ☞ Pour la navette fluviomaritime (action 4.3.2), encourager l'utilisation de carburants et de produits moins nocifs pour l'environnement en privilégiant les options biodégradables ou à faibles émissions.

Compenser : Si des perturbations dans les écosystèmes sont inévitables lors de l'utilisation de la navette fluviomaritime, s'engager à restaurer des habitats naturels similaires ailleurs pour compenser les pertes.

Le développement des énergies renouvelables

Eviter : Privilégier l'implantation sur des tissus déjà urbanisés, des sols pollués ou en toiture.

Mobilité

Eviter : Favoriser l'implantation de bornes électrique sur les espaces déjà artificialisés (parkings déjà existants notamment).

Réduire :

- ☞ L'autopartage ou le covoiturage ne doivent pas venir substituer des trajets fait habituellement en transport en commun, à vélo ou à pied. L'implantation de l'offre doit donc être réfléchi et priorisée en ce sens.
- ☞ Encourager l'utilisation d'équipements électroniques économes en énergie et favoriser l'achat de produits électroniques recyclés ou reconditionnés pour la visioconférence.
- ☞ Utiliser des matériaux de revêtement perméables pour les parkings qui permettent l'infiltration de l'eau dans le sol, limitant ainsi l'imperméabilisation.
- ☞ Concevoir le parking de manière à minimiser la surface totale imperméabilisée en utilisant des techniques d'aménagement compact et en évitant les revêtements étanches excessifs.

Compenser : Intégrer des zones de végétation et de paysagement dans le parking pour favoriser l'infiltration de l'eau et créer des habitats pour la biodiversité locale.

Déchets

Réduire :

- ☞ Sensibiliser à la bonne gestion des déchets du BTP : limiter leur quantité et favoriser leur tri.
- ☞ Encourager les marques et les commerçants à utiliser des emballages respectueux de l'environnement ou à adopter des alternatives zéro déchet.
- ☞ Encourager les clients à réutiliser leurs anciens articles ou à participer à des programmes de reprise pour prolonger la durée de vie des produits

8. Quels sont les indicateurs prévus pour évaluer le bon état de l'environnement ?

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Les indicateurs présentés ci-après interviennent en complément de ceux présentés dans le PCAET lui-même sur le suivi des indicateurs liés aux enjeux visés par le plan.

Thématique	Catégorie incidences – enjeux	Indicateurs de suivi environnementaux
Sols/Sous-sols	Artificialisation des sols	Surface annuelle artificialisée (ha/an)
	Qualité des sols	Part des surfaces agricoles et naturelles (%) Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion (%)
Ressource en eau	Qualité	Qualité des eaux superficielles et souterraines (%)
	Quantité	État quantitatif des masses d'eau du territoire Débits min et max annuels des cours d'eau (m ³ /s) Volumes prélevés par secteur (domestique ; industriels ; communes...) et consommation par habitant
Paysages et Patrimoine naturel	Patrimoine naturel	Part du patrimoine classé ou inscrit (échelle Guyane)
Biodiversité et Zones protégées et d'intérêt écologique (dont Natura 2000)	ZNIEFF	Part des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 dans la superficie du territoire (%) Part des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 dans la superficie du territoire
	Biodiversité remarquable	Nombre d'espèces menacées recensées (nb)
Risques naturels	Part de la population situé en zone à risque	Population située dans une zone à risque naturel (%)
Population et Santé	Risques pour la santé	Nombre de jours de pollution dépassant les seuils autorisés par polluants (nb/an)
	Accessibilité aux soins	Densité de médecins généralistes libéraux
Activité économique	Développement de l'ESS	Nombre d'emplois de l'ESS (Economie Social et Solidaire)
Risques technologiques	Installations	Nombre de km linéaires de canalisations de gaz Nombre d'ICPE Nombre de communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
Déchets	Quantité	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats) en kg/ hab/an Part des déchets (DMA) mis en décharge et incinérés Quantité de déchet jeté en déchèterie annuellement
Nuisances	Sonore	Nombre de personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation (Lden)

9. Comment l'évaluation environnementale stratégique du PCAET a-t-elle été réalisée ?

Méthodologie utilisée pour l'analyse de l'état initial et de la synthèse des enjeux

L'analyse de l'état initial de l'environnement et de ses perspectives d'évolutions a été conduite de manière concomitante avec le diagnostic territorial du PCAET.

Tenant compte des différentes préconisations des guides et référentiels indiqués plus haut (en particulier, le Guide méthodologique « PCAET : Comprendre, Construire, Mettre en œuvre, publié par l'ADEME en novembre 2016 et la Note méthodologique « Préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique », publié par le CGDD en février 2015), et dans un souci de lisibilité et d'intégration, les résultats du diagnostic PCAET ont été complétés, restructurés et rédigés avec l'analyse de l'état initial de l'environnement dans un document unique.

Ces deux exercices répondant de la même vocation (dresser le profil du territoire sur les différentes thématiques environnementales), ce parti pris a permis d'améliorer la lisibilité et l'appréhension globale et intégrer des résultats et des enjeux de l'ensemble des dimensions environnementales.

Méthodologie utilisée pour l'analyse des incidences probables du PCAET

Cette étape d'analyse des effets du PCAET repose sur trois grandes parties :

1. Analyse des effets du plan d'actions et proposition de mesures ERC ;
2. Bilan du PCAET et liens avec les enjeux du territoire ;
3. Élaboration du dispositif de suivi et des indicateurs.

Une évaluation qualitative de l'incidence sur l'environnement a été réalisée pour toutes les actions :



Il est à noter que les incidences peuvent être directes (directement issues de la mise en place de l'action, notées en noir) ou indirectes (n'émanant pas de l'action en elle-même, mais des actions induites par celle-ci, notées en blanc).

L'évaluation environnementale permet de s'assurer de la prise en compte des recommandations formulées et des incidences potentielles et probables du plan d'actions sur l'environnement. À cette étape, des **mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC)** peuvent être proposées.

Ainsi, l'évaluation environnementale stratégique a été réalisée de **manière itérative** tout au long de cette étape et permet d'éviter et de limiter au mieux les effets sur l'environnement des choix réalisés.

Méthodologie utilisée pour la définition du dispositif de suivi environnemental

Le dispositif de suivi environnemental a été élaboré dans le cadre des démarches d'élaboration du programme d'actions du PCAET et en s'appuyant sur les indicateurs de suivi du SAR, de la SNBC et de la PPE, conformément à la réglementation du PCAET.